

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-06\_15\_11\_18-DE  
Reçu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale

Objet : Convention opérationnelle tripartite « renouvellement urbain de la Croix-de-Fer » entre la  
Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et Lot Habitat

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 15 novembre 2018**

**Rapporteur : Michel SIMON**

Rédacteur : Sophie RAYNAL  
Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale

**Objet : Convention opérationnelle tripartite « renouvellement urbain de la Croix-de-Fer »  
entre la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et Lot Habitat**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2012 portant sur l'étude urbaine du quartier de la Croix-de-Fer,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2013 portant sur l'ouverture de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du quartier de la Croix-de-Fer,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 2017 portant sur le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du quartier de la Croix-de-Fer,  
Vu, la délibération de création de l'autorisation de programme et crédit de paiement du 28 mars 2018,  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 mai 2018 portant sur la Procédure Intégrée du Logement (PIL) pour la restructuration de la Résidence « Rivière de Labéraudie » à la Croix-de-Fer,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2018 approuvant la PIL, la mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme de Cahors et l'adaptation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de Cahors,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Résidence de Lot Habitat « Rivière de Labéraudie » communément appelée Résidence Croix de Fer, il a été convenu de mettre en place une convention tripartite afin de déterminer les interventions et participations de chacun des signataires : Lot Habitat, la Ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Cette opération d'ensemble concerne la démolition des bâtiments A, B et C représentant 54 logements et la reconstruction de 69 logements sur site. En parallèle de ce projet de démolition-reconstruction, les autres bâtiments de la résidence représentant 87 logements bénéficieront d'une réhabilitation extérieure.

Le chantier devrait débuter au cours du premier trimestre 2019 et se terminer fin 2020.  
Il s'agit de la première opération de renouvellement urbain de cette ampleur sur Cahors avec au total 156 logements de Lot Habitat reconstruits ou rénovés.

Cela engendre, pour la Ville de Cahors, la réalisation de travaux concomitants relatifs à ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement ne se limitant pas à la seule résidence de Lot Habitat et profitant à l'ensemble du quartier, ainsi qu'un déplacement des voiries.

Pour rappel, l'ensemble de ce projet avec des bâtiments réhabilités et des bâtiments neufs a pu voir le jour grâce à une procédure exceptionnelle : la Procédure Intégrée au Logement (PIL).

L'ensemble de l'opération se fonde sur le Schéma Directeur d'Aménagement du quartier de la Croix-de-Fer défini collégialement par Lot Habitat, la Ville de Cahors et le Grand Cahors en 2013 afin que le projet s'intègre harmonieusement à l'échelle du quartier. Une concertation avec les habitants a été mise en place tout au long de l'élaboration du projet.

La présente convention détermine :

- Les engagements des trois signataires,
- Les conditions dans lesquelles la Ville de Cahors délègue à Lot Habitat la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux réseaux et équipements communaux situés dans l'emprise de l'opération 2018-2020 de réhabilitation des logements du quartier de la Croix de Fer concernant les réseaux d'adduction d'eau potable et assainissement ;
- Les modalités de participation financières de la Ville de Cahors ;
- Les modalités de participation financière de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour la démolition des bâtiments A, B et C ;
- Les modalités de rétrocession de voiries.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent ;
- b) De préciser que les crédits sont prévus dans le cadre de l'Autorisation de Programme Crédit de Paiement (APCP) votée le 28/03/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE